

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 112-2008 DE LA VILLE DE WARWICK

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 392-2024 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 112-2008 de la Ville de Warwick ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le tarif lors du dépôt d'une demande de dérogation mineure, d'ajouter un délai de validité d'une résolution acceptant une dérogation mineure et de mettre à jour les dispositions suite à l'adoption des derniers amendements de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 août 2024, à 18 h 30 à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.


Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi 9 août 2024, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), JOA 1M0.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics>.

Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 17^e jour de juillet 2024.



Karine Larose,
Greffière